

Avis de consultation sur le projet de Règlement suivant :

Règlement 1167-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (Protection des rives, du littoral et des plaines inondables)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1167-21

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet du règlement cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2B0) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@vilnewrichmond.com, **et ce, au plus tard le 25 mai 2021, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jsbourque@vilnewrichmond.com.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ces projets de règlement **lors de la séance du Conseil qui sera tenue le 7 juin 2021.**

Objet du règlement : L'objet et conséquence de ce règlement est d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au www.vilnewrichmond.com, sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,
Ce 6^e jour de mai 2021

Céline LeBlanc
Greffière